

Défaillance pour un simple exposé

Par **Zyadwd**, le **05/12/2018** à **09:09**

bonjour à tous,

J'aimerais avoir votre avis, ma chargée de TD d'anglais ma déclarer défaillant seulement parce que je n'ai pas rendu un exposé alors que j'ai toujours été présent et jamais en retard. Alors que j'ai de très bonnes notes en droit civi (17 de MG), droit constitutionnel (14) et histoire du droit (10), cela m'embête profondément de redoubler seulement pour ça sachant qu'en plus je suis boursier et que par conséquent je vais devoir rembourser ma bourse. j'ai alors fait un recours mais la doyenne ma dit que la politique de la défaillance s'appliquait strictement. J'aimerais savoir si la doyenne maintienne malgré mon recours la défaillance si je peux faire autre chose pour essayer de lever cette défaillance ? j'ai essayer de discuter avec ma prof d'anglais mais elle refuse et me dit que ce n'est pas son problème, je n'ai jamais eu de contentieux avec elle je ne comprend pas cette disproportion de sanction...

avez-vous des conseils s'il vous plait ? parce que je suis réellement confus et stresser au vu de mes galops d'essais et des partiels...

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/12/2018** à **09:35**

Bonjour

Le problème c'est que si l'exposé était noté et donc qu'il faisait parti du contrôle continu, alors un non rendu aura les mêmes conséquences qu'une absence à un contrôle sur table soit la défaillance de l'étudiant.

Vous pouvez toujours tenter le recours mais vu les propos de la doyenne, je ne pense pas que ça changera grand chose. Ils vous demanderont la raison de ce non rendu. Et si vous n'avez pas de raison valable, ils vous diront certainement un truc du genre "vos bons résultats dans les matières juridiques ne vous dispensent pas de travailler dans les autres matières". Et ils auront parfaitement raison.

Je sais que ça peut paraître excessif surtout lorsqu'on voit votre note en droit civil, mais ils peuvent pas se permettre de faire des exceptions.

Juste par curiosité, pourquoi n'avez vous pas rendu ce satané exposé ?

Par **Zyadwd**, le **05/12/2018** à **09:46**

j'ai dans mon dossier de recours, une lettre expliquant le problème avec la professeur d'anglais, mes problèmes personnels qui m'ont empêcher de faire cette exposé, j'y apport également la preuve que je travail en cours d'anglais en aillant fournit des photocopies de mes prises de notes, j'y ai inséré également des lettres de "recommandation" des autres chargés de TD qui informe que je suis très assidue. je n'ai pas fais l'exposé parce que c'était une erreur de calendrier je l'avais noté pour la semaine à venir, j'y apport aussi cette preuve avec une photocopie de mon calendrier ainsi que mes notes qui sont daté de mon début de travail de l'exposé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/12/2018** à **09:54**

Bonjour

[citation] mes problèmes personnels qui m'ont empêcher de faire cette exposé [...] je n'ai pas fais l'exposé parce que c'était une erreur de calendrier je l'avais noté pour la semaine à venir[/citation]

Attendez je ne pige plus rien !

Vous n'avez pas fait cette exposé parce que vous aviez des problèmes personnels ou parce que vous vous êtes trompé dans la date ?

[citation] mon début de travail de l'exposé [/citation]

Là aussi je pige pas ! Pourquoi n'avez vous pas rendu ce début de travail à votre professeur. Certes vous auriez eu une sale note mais au moins vous ne seriez pas défaillant.

C'est bien d'avoir le soutien des autres chargés de TD. Peut-être que la commission se laissera influencé.

Cependant il ne faut pas se leurrer, dans le meilleur des cas, ils diront à la professeur d'anglais de vous mettre un 0.

Cela dit, c'est toujours mieux qu'être défaillant.